

BEAR le 25/09/2018

Brive, le 20 SEP. 2018

Préfecture de la Corrèze
Bureau de l'environnement et du cadre de vie
1 rue Souham
BP 250
19012 TULLE Cedex

Direction Générale Adjointe de l'Aménagement,
du Développement Durable et des Services Techniques

Direction de l'Aménagement du Territoire

Service Stratégie et Planification Territoriales

Dossier suivi par : Vincent MONTJOTIN

N/Réf : CG/SP/VM/LM/2018.2166

Objet : Avis de l'autorité environnementale sur le projet soumis à étude d'impact. Projet de création d'une centrale solaire au sol sur la commune de Saint-Pardoux-l'Ortigier.

Monsieur le Préfet,

Par courrier, en date du 31 août 2018, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) a reçu pour avis, le projet de création d'une centrale solaire au sol sur la commune de Saint-Pardoux-l'Ortigier.

Le dossier transmis, n'appelle aucune observation de la part de la CABB, n'étant pas de nature à interférer ou à remettre en cause les autres projets de la collectivité et ayant déjà fait l'objet d'une délibération favorable, qui concoure à sa réalisation, de la part du conseil communautaire en date du 26 février 2018.

La CABB émet, par conséquent, un **AVIS FAVORABLE** au projet de création d'une centrale solaire au sol sur la commune de Saint-Pardoux-l'Ortigier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes sincères salutations.

La Conseillère déléguée en charge
du suivi des documents d'urbanisme,



Catherine GOULMY

Copie(s) : Sous-Préfecture, DDT de la Corrèze